

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET UNITÉS

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : OIR (opérateur des industries du recyclage) Défini par l'arrêté du 8 aout 2000 Dernière session 2016		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage Créé par l'arrêté du 10 mars 2015 Première session 2017	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Unités professionnelles			
EP1 : Techniques de tri des matériaux	UP1 +	EP3 : Techniques de traitement/ valorisation des déchets	UP3
EP2 : Techniques de réception, de conditionnement, de stockage	UP2		
		EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine	UP1
		EP2 : Techniques de collecte	UP2

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : GDPU Défini par l'arrêté du 06 juillet 2004 Dernière session 2016		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité : Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage Créé par l'arrêté du 10 mars 2015 Première session 2017	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Unités professionnelles			
EP1 : Techniques de tri et orientation des déchets	UP1	EP3 : Techniques de traitement/ valorisation des déchets	UP3
EP2 : Techniques de collecte de déchets	UP2	EP2 : Techniques de collecte	UP2
EP3 : Techniques de nettoyage	UP3	EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine	UP1